



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2021

Affiché le 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Emilie FER, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : M. MION - M. CIRIO – Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - M. BERTAUX – Mme MUIA – M. LEMESSIER – Mme BRISON – M. RODRIGUEZ – Mme PROPETTO – M. CASTET – M. MORVAN – M. DORDONNAT – Mme BILLOIS – M. BERNARD - Mme POULAIN — M. VAN DEN BULCKE – Mme VERONESE NARDI — M. THEVENIAUD – M. LEGRAND – Mme DEHAENE.

POUVOIRS : M. BORIOSI pouvoir à M. MORVAN - M. FORESTIER pouvoir à M. CIRIO - Mme ROLLAND pouvoir à Mme POULAIN - Mme TOURIAN pouvoir à Mme MARINO - Mme MOURTY pouvoir à Mme CUBIZOLLES – M. THEVENIAUD pouvoir à M. BERTAUX (délibérations 1 à 8) - Mme TEISSEIRE pouvoir à Mme MUIA– Mme MAIMON pouvoir à M. LEGRAND.

EXCUSE : M. VERGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARINO

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
ADMINISTRATION GENERALE	
02.07.2021.01	Célébration des mariages durant les travaux programmés en mairie principale. Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés : <ul style="list-style-type: none">• AUTORISE l'affectation provisoire en salle des mariages de la commune, pendant la durée des travaux en mairie, de la salle communale aménagée en salle de danse, située rue Georges Clémenceau ;• PREND ACTE que les registres des mariages pourront y être installés durant les cérémonies de mariage qui s'y dérouleront dans les conditions prévues par le Code Civil.
02.07.2021.02	Succession LAMBERT – changement de dénomination de l'impasse des cantons. Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés : <ul style="list-style-type: none">• APPROUVE de remplacer la dénomination « Impasse du Canton » par « Impasse Clara Dumas et Louis Lambert » ;

	<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE l'ajout de la mention suivante sur la plaque de rue : « anciennement impasse du canton », pendant une période transitoire.
02.07.2021.03	<p>Changement de dénomination du chemin des Fourches.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE la modification de la dénomination de voie dite « chemin des Fourches » en « impasse des Fourches » ; • AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à cette modification.
FONCIER	
02.07.2021.04	<p>Convention d'intervention foncière opération d'ensemble sur le site de l'ancienne résidence de tourisme « Gîte clair » pour cession.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les termes de la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site de l'ancienne résidence de tourisme « Gîte Clair » pour cession ; • AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et valider tout avenant ultérieur en lien avec ce projet.
RESSOURCES HUMAINES	
02.07.2021.05	<p>Modification du tableau des effectifs</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création et la suppression des postes comme suit, ainsi que la modification du Tableau des effectifs. <p style="text-align: center;">Service de la Police Municipale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression d'un poste de chef de service de police municipale Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B) ; ➤ Création de deux postes de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet (catégorie C). <p style="text-align: center;">Service Jeunesse et vie scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet (catégorie C) ; ➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet (catégorie C) ; ➤ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (catégorie C) ; ➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet (catégorie C). <p style="text-align: center;">Pôle Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet (catégorie C) ; ➤ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (catégorie C).
TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – QUALITE DE VIE	
02.07.2021.06	<p>Réalisation de travaux de mise en souterrain du réseau d'électricité et d'éclairage public – rue de la Victoire</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DONNE son accord sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique, conformément au plan ; • PREND ACTE de la dépense évaluée, sous réserve de l'obtention des subventions, à 83 989.81 Euros TTC, selon le devis établi par le SDEG le 22/03/2021 ; • CONFIE au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences ;

	<ul style="list-style-type: none"> • CHARGE le Syndicat de solliciter la subvention du Conseil départemental programme « environnement » et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement ; • INSCRIT au budget de la commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.
02.07.2021.07	<p>Traitement des palmiers contre le charançon rouge – Convention Palmier-Sud</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention d'adhésion à l'association « PalmierSud » ; • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent.
JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE – PETITE ENFANCE	
02.07.2021.08	<p>Convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles entre les communes de La Colle-sur-Loup et Roquefort-les-Pins</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la signature de la convention relative à la répartition des charges communales entre la commune de la Colle-sur-Loup et Roquefort-les-Pins.
INTERCOMMUNALITE	
02.07.2021.09	<p>Avis sur le pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA).</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de Pacte de Gouvernance de la CASA.
02.07.2021.10	<p>Aménagement – Agriculture – AAP FEADER « Préservation du foncier agricole » pour la remise en état de friches agricoles – Nouvelle convention financière avec les communes.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABROGE la convention de financement signée le 22 janvier 2020 entre la CASA et les 14 communes initialement partenaires du dispositif FEADER 16-7.1 ; • APPROUVE les modalités de la nouvelle convention de financement à intervenir avec les 24 communes de la CASA dans le cadre de cet appel à projet ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ; • AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

La séance du Conseil Municipal est levée à 17h31.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 2 JUILLET 2021.

La Secrétaire de séance,
Mme MARINO Catherine